COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
Membres en exercice : 19
Membres présents : 14
Suffrages exprimés : 19

DATE DE CONVOCATION :
1er avril 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Henri Robin, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Alain BISSON, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Isabelle GRANA, Mme Valérie LELOUTRE, M. Michel EURY, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Carine ADELAÏDE
Absents excusés : M. André VAUTIER a donné procuration à Mme Olga BANDZWOLEK, Mme Gaëlle LE MEVEL a donné procuration à Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, Mme Karine GLETTY a donné procuration à Mme Valérie LELOUTRE, M. Mayeul MACE a donné procuration à Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Cédric METIVIER a donné procuration à M. Alain BISSON
Secrétaire de séance : M. François VANNIER

A l'ordre du jour :	Intervenant :
1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion	M. LE MAIRE
2. Compte de gestion et Compte administratif 2021 – Budget principal	M. VANNIER
3. Compte de gestion et Compte administratif 2021 – Budget annexe Lotissement du Bourg	M. VANNIER
4. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	M. VANNIER
5. Taux d'imposition 2022	M. VANNIER
6. Affectation du résultat – Budget principal	M. VANNIER
7. Budget principal 2022	M. VANNIER
8. Budget annexe Lotissement du Bourg 2022	M. VANNIER
9. NCPA – Approbation du rapport de la CLECT	M. VANNIER
10. Création d'emplois non permanents	M. LE MAIRE
11. Lotissement du Bourg – Ventes de portions de terrains aux riverains	M. LE MAIRE

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

2. Compte de gestion et Compte administratif 2021 – Budget principal
Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur le Maire présente Monsieur LAQUAY, conseiller aux décideurs locaux, qui travaille avec le trésorier de la commune.

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2021 :
- section de fonctionnement : 294 283,15 €
- section d'investissement : - 63 176,32 €

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	421 927,34 €
012	Charges de personnel	794 408,63 €
65	Autres charges de gestion courante	197 849,33 €
66	Charges financières	14 942,76 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et prov.	0,00 €
014	Atténuation de produits	6 130,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
042	Op ordre entre sections	39 600,00 €
	TOTAL	**1 474 858,06 €**

RECETTES

70	Produits des services	91 429,42 €
73	Impôts et taxes	1 253 167,44 €
74	Dotations et participations	334 605,44 €
75	Autres produits de gestion courants	38 082,73 €
013	Atténuation de charges	7 538,64 €
77	Produits exceptionnels	40 717,54 €
78	Reprises sur Amort. et Provisions	
002	Excédent antérieur reporté	
042	Op ordre entre sections	3 600,00 €
	TOTAL	**1 769 141,21 €**

294 283,15 €

VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	
040	Opérations d'ordre entre sections	3 600,00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	2 121,07 €
10	Dotations fonds divers réserves	
16	Charges financières	90 742,04 €
20	Immobilisations incorporelles	6 921,46 €
21	Immobilisations corporelles	186 580,13 €
23	Immobilisations en cours travaux	382 003,50 €
27	Avance Budget annexe	
	TOTAL	**671 968,20 €**

RECETTES

001	Excédent Ft antérieur reporté	
040	Opérations d'ordre entre sections	39 600,00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	2 121,07 €
10	Dotations fonds divers réserves	563 991,14 €
13	Subventions d'investissement	3 079,67 €
16	Emprunts	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immos corporelles (aliénations)	
23	Cessions immos en cours	
024	Produits des cessions	
	TOTAL	**608 791,88 €**

-63 176,32 €

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de gestion du receveur, qui est en adéquation avec le Compte administratif de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de gestion de l'exercice 2021.

VOTANTS : 19 POUR : 19

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte administratif 2021. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte administratif à l'approbation du Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif de l'exercice 2021.

VOTANTS : 18 POUR : 18

3. Compte de gestion et Compte administratif 2021 - Budget annexe Lotissement du Bourg

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2021 :
- section de fonctionnement : - 883 045,95 €
- section d'investissement : 626 208,43 €

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	CA 21
011	Charges à caractère général	161 494,44 €
043	Frais accessoire d'achat	5 119,61 €
66	Intérêts des emprunts, dettes	3 556,74 €
TOTAL		**170 170,79 €**

	RECETTES	CA 21
042	variation en cours de production	791 259,61 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	5 119,61 €
TOTAL		**796 379,22 €**

626 208,43 €

VUE SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	CA 21
16	Remboursement d'emprunts	91 786,34 €
040	Travaux en cours	791 259,61 €
TOTAL		**883 045,95 €**

	RECETTES	CA 21
TOTAL		**0,00 €**

-883 045,95 €

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de gestion du receveur, qui est en adéquation avec le Compte administratif de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 19 POUR : 19

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte administratif 2021. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte administratif à l'approbation du Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 18 POUR : 18

4. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Exposé de Monsieur VANNIER

Chaque association a présenté un dossier de demande de subvention comme chaque année, ce qui permet de suivre l'évolution des associations. La commission finances a étudié ces dossiers en tenant compte de plusieurs critères tels que la trésorerie générale des associations, l'exécution budgétaire de la saison écoulée et le prévisionnel de la saison nouvelle, la présence ou non de salariés. La commission a ensuite déterminé un montant de subvention par association à proposer au conseil municipal.

Rappel : « Comme il n'est pas toujours facile de faire le partage entre ce qui concerne l'intérêt de la collectivité locale et ce qui présente un intérêt personnel pour l'élu concerné (Président, trésorier de l'association...), celui-ci a donc intérêt à s'abstenir systématiquement de prendre part aux délibérations qui concernent le vote des subventions à l'association. »

Après avoir délibéré, le Conseil municipal attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Elus ne prenant pas part au vote
A. combattants	1 000 €	19	19			
AS Ranville / FCBO	7 500 €	19	19			
Joie et sourire	500 €	19	19			
Gymnastique	200 €	18	18			C. Courbier
Judo	4 000 €	19	19			
Jumelage Ranville-Motten	2 000 €	15	15			F. Vannier, D. Desrettes, I. Grana, V. Leloutre
Tennis	3 200 €	19	19			
Les Foulées ranvillaises	800 €	19	19			
Chevalets temps libre	250 €	19	19			
Prév routière	100 €	19	19			
Ass parents collège	200 €	19	19			
Ass parents APE Ranv	200 €	19	19			
Palette en liberté	250 €	19	19			
SNSM Ouistreham	200 €	19	19			
SNSM Dives	200 €	19	19			
Coopérative scolaire EE	100 €	19	19			
MFR Blangy le Cht	60 €	19	16	2	1	
UMPS	200 €	19	19			
UNASS	200 €	19	19			
Subvention achat vélo électrique	500 €	19	19			
	21 660,00 €					

5. Taux d'imposition 2022

Exposé de M. VANNIER

Jusqu'en 2020, les conseils municipaux votaient les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties.
Depuis 2021, les conseils municipaux ne votent plus que les taux de la taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux de taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties, suivants pour l'année 2022 :
Taxe foncière des propriétés bâties : 42.22
Taxe foncière des propriétés non bâties : 48.05
Les taux communaux restent inchangés pour l'année 2022.

VOTANTS : 19 POUR : 19

6. Affectation du résultat – Budget principal

Exposé de M. VANNIER

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la reprise des résultats de l'exercice 2021 d'un montant de 384 274,15 € et décide de reporter :
- 140 000€ en section de fonctionnement, au chapitre 002
- 244 274,15 € en section d'investissement, affectation complémentaire en réserves, à l'article 1068

VOTANTS : 19 POUR : 19

7. Budget principal 2022
Exposé de M. VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2021 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget principal 2022.
Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 879 777€ et en investissement à 1 392 912,97€. Le budget de la commune est voté par chapitre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2022 :

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	575 963,00 €
012	Charges de personnel	855 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	244 587,00 €
66	Charges financières	12 522,64 €
67	Charges exceptionnelles	40 600,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	137 507,00 €
022	Dépenses imprévues	12 902,36 €
023	Virement à section investissement	
014	Atténuation de produits	8 000,00 €
042	Op ordre entre sections	
	TOTAL	**1 887 482,00 €**

RECETTES

70	Produits des services	96 600,00 €
73	Impôts et taxes	1 250 718,00 €
74	Dotations et participations	346 646,00 €
75	Autres produits de gestion courants	35 010,00 €
013	Atténuation de charges	12 100,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
78	Reprises sur Amort. et Prov.	4 408,00 €
002	Excédent antérieur reporté	140 000,00 €
042	Op ordre entre sections	
	TOTAL	**1 887 482,00 €**

VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	
020	Dépenses imprévues	20 694,96 €
040	Opérations d'ordre entre sections	
10	Dotations fonds divers réserves	
16	Charges financières	93 162,16 €
20	Immobilisations incorporelles	107 691,80 €
21	Immobilisations corporelles	1 150 034,05 €
23	Immobilisations en cours travaux	21 330,00 €
041	OO Opé patrimoniales	
27	Autres créances	
	TOTAL	**1 392 912,97 €**

RECETTES

001	Excédent antérieur reporté	348 342,27 €
040	Opérations d'ordre entre sections	
21	Virt section de fonctionnement	
10	Dotations fonds divers réserves	331 774,15 €
13	Subventions d'investissement	112 796,55 €
024	Produits des cessions	250 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immos corporelles (aliénations)	
23	Immobilisations en cours travaux	
16	Emprunts	350 000,00 €
	TOTAL	**1 392 912,97 €**

VOTANTS : 19 POUR : 19

8. Budget annexe Lotissement du Bourg 2022
Exposé de M. VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2021 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget principal 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Annexe 2022 Lotissement du Bourg :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
	6015	Achat de terrains	40 000,00 €
	6045	Frais d'étude	18 962,50 €
	605	Travaux	15 021,18 €
011		Charges à caractère général	73 983,68 €
043	608	Frais accessoires d'achat	2 755,60 €
66	66111	Intérêts des emprunts, dettes	2 755,60 €
042	7133	Variation des en-cours de production de biens	791 259,61 €
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	795 162,58 €
		TOTAL	**1 665 917,07 €**

RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
70	7015	Vente des terrains	1 138 254,00 €
042	7133	Variation en cours de production	867 998,89 €
043	796	Transfert de charges financières	2 755,60 €
		TOTAL	**2 009 008,49 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
040	3351	Travaux en cours - Terrains	867 998,89 €
16	1641	Emprunts	92 587,48 €
		TOTAL	**960 586,37 €**

RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant HT
040	3355	Travaux en cours	791 259,61 €
040	3355	Travaux en cours	795 162,58 €
001		Résultat investissement	11 336,00 €
		TOTAL	**1 597 758,19 €**

VOTANTS : 19 POUR : 19

9. NCPA – Approbation du rapport de la CLECT

Exposé de Monsieur VANNIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 ; L.5214-16,
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,
Vu la délibération n°2021-092 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en date du 28 octobre 2021 et portant modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence Politique Enfance Jeunesse,
Considérant que suite à la délibération susvisée et à l'amenuisement de l'intérêt communautaire attaché à la compétence Politique Enfance Jeunesse au profit de l'échelon communal, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge s'est réunie afin d'évaluer le montant des charges transférées.
Considérant que cette évaluation a fait l'objet d'un rapport adopté lors de la séance du 18 janvier 2022.
Considérant que ce rapport s'est vu transmis par le président de la CLECT à l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité par un courriel en date du 27 janvier 2022.
Considérant que suite à cette transmission, les communes membres disposent d'un délai de trois mois afin d'approuver ou rejeter ledit rapport.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 janvier 2022.

VOTANTS : 19 POUR : 19

10. Création d'emplois non permanents

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il s'agit de recruter 2 jeunes en job d'été, 4 semaines chacun.

Considérant le tableau des emplois,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer deux emplois d'adjoint technique, non titulaire, à temps complet, du 1er juillet au 31 août 2022.

VOTANTS : 19 POUR : 19

11. Lotissement du Bourg – Ventes de portions de terrains aux riverains
Exposé de Monsieur le Maire

Lors du Conseil municipal du 20 décembre 2020, le Conseil municipal a validé la cession de portions de terrains à 3 riverains du projet de lotissement du Bourg aux conditions suivantes :

- Cession au prix de 150 € le m², en référence à la superficie établie par le bornage
- Prise en charge des frais de bornage par la commune, dans le cadre de l'aménagement du lotissement
- Prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur
- Prise en charge des frais de clôture par l'acquéreur sur la portion cédée

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de vendre les parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie m²	Prix	Attributaire
AI 153	15	2 250 €	M et Mme LAVENANT
AI 154	41	6 150 €	M et Mme ARTEMON
AI 161	58	8 700 €	M et Mme TRAN

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes relatifs à ces ventes chez le notaire

VOTANTS : 19 POUR : 19

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Séance levée à 20 heures 35